

100 % LATINO
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 15 B Rue du Général Fauconnet
21000 DIJON
RCS DIJON 514 381 169

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 1^{er} MARS 2026**

L'an 2026,
Le 1^{er} mars,
Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Alfredo GLADONE,

Gérant de la société 100 % LATINO, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales, rappelle que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/01/2026, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 2 490 euros pour le ramener de 5 000 euros à 2 510 euros, par voie de rachat des 249 parts sociales détenues par Monsieur Alfredo GLADONE, moyennant un prix unitaire de 40,16 euros, et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 29/01/2026 ;

- à la date du 1er mars 2026, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constate en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 1er mars 2026, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Alfredo GLADONE